

PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

Services Vétérinaires

Monsieur le Directeur
TECHNOFIRM S.A.R.L.
Zone Industrielle de Parc Braz
22230 - CORLAY

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'arrêté modifié du 28 février 2000 relatif à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale (JORF du 2 mars 2000) et suite à la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre établissement : **la S.A.R.L. TECHNOFIRM, Zone Industrielle de Parc Braz, 22 230 CORLAY** est agréée pour :

- **La fabrication en vue de la commercialisation et la distribution de suppléments nutritionnels et d'aliments complémentaires minéraux ;**
Dont les additifs incorporés appartiennent aux catégories :

C : Substances aromatiques et apéritives - E : Agents émulsifiants, stabilisants, épaississants et gélifiants – F : Matières colorantes y compris pigments - G : Agents conservateurs – H : Vitamines A et D et autres vitamines, provitamines et substances à effet analogue chimiquement bien définies – I : Oligo-éléments (cuivre et sélénium) et autres oligo-éléments - L : Agents liants, antimottants et coagulants – M : Régulateurs d'acidité - O : Micro-organismes.

- **La fabrication en vue de la commercialisation et la distribution de Prémélanges d'additifs ;**
La commercialisation sans fabrication (mais avec stockage) d'additifs , de prémélanges d'additifs et d'aliments minéraux ;
Dont les additifs incorporés appartiennent aux catégories :

H : Vitamines A et D et autres vitamines, provitamines et substances à effet analogue chimiquement bien définies – I : Oligo-éléments (cuivre et sélénium) et autres oligo-éléments – M : Régulateurs d'acidité.

- **Pour les bovins, petits ruminants, porcins, équins, lapins et volailles.**

Le numéro d'agrément qui vous est attribué est le :

∞ - FR - 22 047 06

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Ploufragan, le **12 JUL. 2002**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires

